



PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial n° 34 du 24 mars 2017

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

SOMMAIRE

Spécial n°34 du 24 mars 2017

DIRM NAMO

- arrêté 21/2017 n° 62 du 17 mars 2017 portant nomination du président et des vice-présidents du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire.

Direction Interrégionale de la Mer

Nord Atlantique-Manche Ouest



PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRÊTÉ n° 21/2017 n°62
portant nomination du président et des vice-présidents
du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire

La préfète de la région Pays de la Loire
Officier de la légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite

- VU le code rural et de la pêche maritime, notamment son article R. 912-24 ;
- VU le décret du 16 février 2017 nommant Mme Nicole KLEIN, préfète de la région Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté ministériel du 17 mars 2014 modifié, fixant la liste des comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins, leur ressort territorial, leur siège ainsi que le nombre de membres de leur conseil ;
- VU l'arrêté ministériel du 23 juin 2016 fixant le jour du scrutin pour les élections générales aux conseils des comités départementaux, interdépartementaux et régionaux des pêches maritimes et des élevages marins ;
- VU l'avis ministériel du 29 juillet 2016 précisant les modalités des élections des comités régionaux, interdépartementaux et départementaux des pêches maritimes et des élevages marins, les modalités d'organisation et de tenue des consultations électorales prévues par l'article L.912-5 du code rural et de la pêche maritime ;
- VU l'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n° 443/2016 du 30 août 2016 relatif à la commission électorale et à l'établissement des listes électorales dans le cadre du renouvellement du conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n° 444/2016 du 30 août 2016 relatif à la composition et la répartition des sièges au sein du conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n° 48/2016 du 9 décembre 2016 fixant les listes des candidats aux élections professionnelles dans le cadre du renouvellement du conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n° 14/2017 du 17 février 2017 portant nomination des membres du conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire ;
- VU le procès-verbal de la commission électorale des Pays de la Loire du 16 janvier 2017 de proclamation des résultats du scrutin du 12 janvier 2017 pour le renouvellement du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire ;
- VU la délibération du conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire n° 2/2017 du 24 février 2017 ;
- SUR proposition du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest,

ARRÊTE

Article 1

Est nommé président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire :
M. José JOUNEAU

Article 2

Sont nommés vice-présidents du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire :

1^{er} vice-président : M. Eric TARAUD

2^e vice-président : M. Ludovic LE ROUX

Article 3

L'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n° DIRM/15/2012/SGAR/45 du 15 février 2012 portant nomination du président et des vice-présidents du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire est abrogé.

Article 4

La secrétaire générale pour les affaires régionales et le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 17 mars 2017


Nicole KLEIN

Ampliatiions :

Secrétariat d'État auprès du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargé des transports, de la mer et de la pêche (direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, sous-direction des ressources halieutiques, bureau de la gestion de la ressource)

Secrétariat général pour les affaires régionales des Pays de la Loire

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest

Préfet du département de la Loire-Atlantique

Préfet du département de la Vendée

Direction départementale des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique

Direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée

Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire

